



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et PEGC

École 24

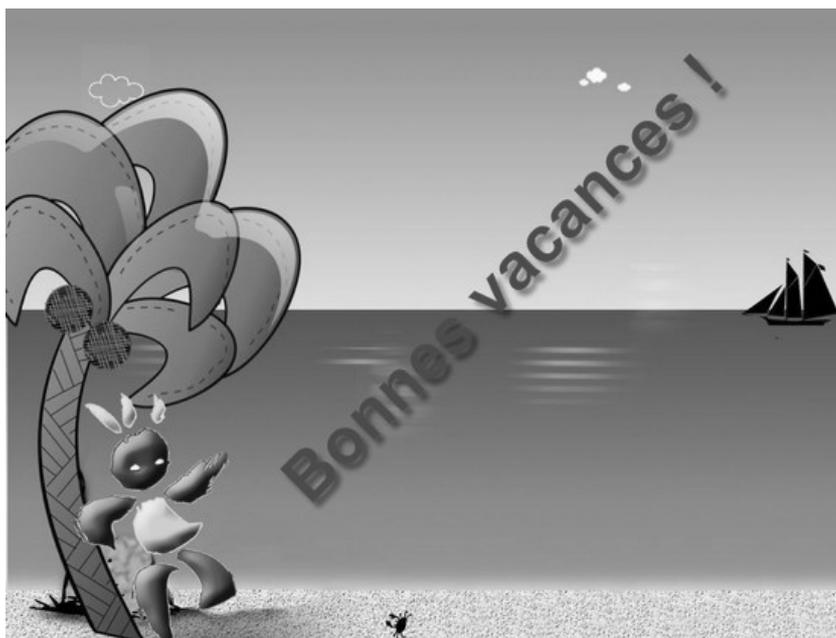


FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°3 - 3ème trimestre 2021 - juillet - SNUipp-FSU24



Pour nous contacter pendant les vacances :

- Tel : 05-53-08-21-25
- Mail : snu24@snuipp.fr

Édito

Paraître avant tout ! La circulaire de rentrée est au BO !

Quelques jours avant que nos élèves puissent prendre des vacances, et nous, personnels de l'éducation Nationale, quelques repos, nous avons tous pu lire le texte que nous attendions toutes et tous en fonctionnaires exemplaires : au BO du 24 juin, la circulaire de rentrée 2021 ! Si vous ne l'avez pas encore lue, rassurez-vous, pas de précipitation ! Ce n'est pas elle qui vous aidera à préparer la rentrée...

(suite en page 2)

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 01 juillet 2021

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ CTSD – CDEN carte scolaire
4	✧ Tableau des mesures de carte scolaire
5	✧ En bref <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hors classe ➤ Mouvement : recours ➤ Calendrier scolaire ➤ Classe exceptionnelle ➤ Ruptures conventionnelles ➤ Compte personnel de formation ➤ Rythmes scolaires à la rentrée
6	✧ Pourquoi se syndiquer
7	✧ Bulletin de syndicalisation
8	✧ Agenda * Ris * A retenir



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Elle n'annonce rien de nouveau : grâce soit rendue à notre ministre, nous sommes les meilleurs et ça va continuer... Si une quatrième vague COVID doit survenir ... nous sommes prêts...comme nous l'étions pour les trois premières (Si ! Si !)

Les conditions de travail vont continuer (!) à s'améliorer, mais rien sur les RASED, rien pour l'inclusion, le renforcement des PIAL pour la gestion des AESH (ça ça fait plutôt peur), rien sur la formation et les formateurs (conseillères et conseillers pédagogiques et PEMF), si ce n'est pour leur allouer un rôle de contrôleurs de conformité dans l'application des guides colorés... et pour finir on appréciera le point 4 intitulé « L'école, un lieu fondé sur un collectif soudé ». C'est signé Blanquer ! Le ministre qui ne parle qu'individualisation des carrières et des rémunérations, mettant ainsi les collègues en concurrence. Qui propose la création de nouveaux échelons hiérarchiques : des directrices et directeurs évaluant leurs collègues ou donnant un avis sur leur mouvement : idéal pour souder le collectif !

Et que dire de l'application de la loi scélérate dite de modernisation de la Fonction Publique : une loi votée le 18 juillet à l'Assemblée et le 23 au Sénat par les élus du peuple (pas tous bien sûr) et promulguée le 6 août 2019 (quelle célérité !) pour empêcher les élus des travailleurs de remplir leur rôle ! Cette année après le mouvement qui se fait dans une opacité totale, ce sont les promotions qui subissent le même sort : finie la gestion collective place à la gestion individuelle, sans contrôle et sans réels recours...

L'école n'est pas une abstraction. Elle est faite des enfants et des personnels qui travaillent, vivent, pensent et ressentent. Elle ne peut pas vivre dans la violence ordinaire d'une gestion managériale lointaine et désincarnée.

Pour nous, l'année scolaire à venir sera l'occasion de reconstruire collectivement dans les écoles, dans le département, le plaisir d'être ensemble et de se battre ensemble pour défendre les valeurs d'équité et de transparence dans la gestion de nos carrières et des écoles qui fondent notre bien-être au travail.

Et avant cela, profitons des vacances !

Vincent Perducat : co-secrétaire du SNUipp-FSU24



CDEN ajustement de carte scolaire le 25 juin

Extrait de notre déclaration liminaire FSU lue au CDEN

Dans cette période électorale, on peut légitimement s'interroger sur l'état de notre démocratie. Les citoyens de notre pays délaissent le processus électoral, marquent une défiance vis-à-vis des candidats, des formations politiques et des élus. Deux électeurs sur 3 ne se sont pas déplacés dimanche dernier, et il y a fort à parier que le 2ème tour ne sera guère différent. Inquiétant, mais pas étonnant ! La période « COVID » n'a pas aidé, c'est certain, mais le débat politique proposé est-il à la hauteur des aspirations du peuple ?

On pourrait nous rétorquer que nos propos sont à côté des sujets qui nous préoccupent aujourd'hui, et pourtant... La politique éducative, et spécifiquement l'attribution des moyens sont décidées par les représentants du peuple, élus démocratiquement, même dans une élection a minima. A minima, c'est bien le terme ! Contrairement aux représentants des organisations syndicales, lesquels, pour notre département, ont été choisis par 2/3 des collègues en 2018 ! Ces mêmes représentants qui ont été exclus des commissions paritaires, commissions qui géraient les opérations de carrière en toute transparence et équité de traitement. Oui, la loi de transformation de la Fonction Publique est passée par là, et en cours de mandat, le pouvoir Macronien a modifié les règles et renforcé l'opacité et l'arbitraire en octroyant le pouvoir absolu à l'administration. Soit dit en passant, sans beaucoup d'opposition, dans les rangs politiques de tous bords...

Outre le fait qu'il s'agisse encore d'une tentative d'affaiblissement des organisations syndicales, tentative vaine, c'est un mépris absolu pour l'ensemble des personnels que nous représentons.

Ce n'est qu'un exemple, certes, mais rien d'étonnant que des citoyens se détournent des élus quand les élus eux-mêmes sabotent l'exercice de la démocratie en supprimant le dialogue social.

A la FSU, avec nos partenaires syndicaux, nous continuerons à contester cette loi, et nous porterons cette revendication dans les prochaines échéances électorales nationales qui s'ouvrent.

Rien d'étonnant non plus dans cette défiance quand on constate, jour après jour, les écarts qui se creusent entre des riches toujours plus riches qui se gavent, et des millions de citoyens qui en bavent. La France ne sera peut-être pas championne d'Europe de football mais elle a déjà la médaille d'or, avec une superbe première place dans le classement des nouveaux milliardaires des profits vaccinaux, avec le PDG de Moderna, Stéphane Bancel....

*C'est exactement à ce point de la déclaration que le préfet nous a interrompu.
Vous pouvez lire la suite de la déclaration et le compte rendu du CTSD sur notre site*
📍 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>



Communiqué de presse FSU 24

Périgueux, le 25 juin 2021.

La FSU une nouvelle fois censurée par le Préfet !

Lors du CDEN de vendredi 25 juin, le Préfet a irrespectueusement stoppé la lecture de la déclaration liminaire de la FSU au bout de quelques lignes au prétexte que les éléments de politique nationale n'ont pas à transparaître dans cette instance départementale, ce que la FSU réfute.

Nous, représentants de la FSU, avons décidé de quitter la séance pour dénoncer cette dérive autoritaire et indigne d'un représentant de l'Etat et le non-respect de la liberté d'expression syndicale.

Nous condamnons fermement cette interruption qui s'apparente à une véritable censure et à un mépris des personnels que nous représentons. C'est déjà la 2^{ème} fois que le représentant principal de l'Etat dans le département nous empêche de nous exprimer librement... Nous pouvons légitimement nous inquiéter de l'état de la démocratie dans notre pays.

Les représentants de la FSU 24

CREATIONS D'EMPLOI				34
Attributions d'emploi à titre définitif				
PRATS DE CARLUX	PRIM			
STE NATHALENE	PRIM	704	SED	1
SOURZAC	PRIM			
ST LOUIS EN L'ISLE	ELEM	513	SAOD	1
MOULEYDIER	PRIM			
ST GERMAIN ET MONS	ELEM	409	BO	1
ST CYPRIEN	MAT		SED	1
PERIGUEUX Le Toulon	MAT		PN	1
SANILHAC (au bourg ou aux Cébrades)	ELEM		PS	1
BOULAZAC ISLE MANOIRE Yves Péron	PRIM		PS	1
SORGES ET LIGUEUX en PGD	PRIM		NND	1
SARLIAC SUR L'ISLE	PRIM		PN	1
MAUZAC	PRIM	416	BE	1
MEYRALS	PRIM		SED	1
BUSSIERE BADIL	PRIM	615	NND	1
ST PARDOUX DE DRONE	PRIM	309	SAOD	1
Moyens provisoires reconduits à titre définitif				
LANOUILLE	PRIM		NND	1
TRELISSAC Jean Eyraud	MAT		PS	1
LEMBRAS	PRIM		BE	1
NEUVIC	ELEM		SAOD	1
Classes GS, CP, CE1 dédoublées				
MONTCARET (Attribution 1CE)	PRIM	514	BO	1
LA ROCHE CHALAIS (Attribution 1CP)	ELEM		SAOD	1
LAMOTHE MONTRAVEL (Transformation 1GS en CE)	PRIM	516	BO	
VELINES (Transformation 1CP en CE)	PRIM		BO	
PIEGUT PLUVIERS (Transformation 1CE en GS)	PRIM	614	NND	
BUSSIERE BADIL (Transformation d'un ECEL)	PRIM	615	NND	
VARAIGNES (1CE / Transformation d'un ECEL)	ELEM	615	NND	
ST AULAYE (1GS / Transformation d'un ECMA)	MAT		SAOD	
ST AULAYE (Transformation d'un CP12 en CE12)	ELEM		SAOD	
LE LARDIN ST LAZARE (Transformation d'un ECEL en CP12)	ELEM		SED	
TERRASSON J. Prévert (Transformation d'un CP12 en CE12)	ELEM		SED	
LE LARDIN ST LAZARE (Transformation d'un ECMA en GS12)	MAT		SED	
Autres dispositifs				
LE BUGUE : occitan	MAT	420	BO	0,5
NONTRON Gambetta : transfo adjoint en occitan	ELEM		NND	
EYMET : transfo adjoint en 2 em cl bilingue anglais	PRIM		BO	
PERIGUEUX M.Albe : transfo adjoint en 3ème cl bi anglais	PRIM		PS	
BERGERAC E. Rostand : transfo sco -de 3 ans en adj	PRIM		BO	
VERGT : transfo sco -de 3 ans en adj	MAT		PS	
SARLAT (Chênes verts) transformation Uilis en UEMA				
LALINDE liaison école collège				0,25
ZBC dédiés à la revalorisation des déch de dir et à la form*	Type	Rpi	Circo	11
BERGERAC Cyrano maternelle				
BEAUMONTOIS EN PERIGORD élémentaire				
BOULAZAC ISLE MANOIRE St Laurent sur Manoire élémentaire				
DOUVILLE primaire				
LA CHAPELLE FAUCHER maternelle				
LA COQUILLE élémentaire				
LE LARDIN ST LAZARE élémentaire				
MAREUIL EN PERIGORD Mareuil primaire				
ST POMPON primaire				
THENON primaire				
VANXAINS primaire				
Décharges de direction				
Décharges de direction attribuées à titre définitif				
LA ROCHE CHALAIS élémentaire, quotité 0.50				0,25
LANOUILLE primaire, quotité 0.25				0,25
MONTPON MENESTEROL élémentaire, quotité 0.50				0,25
NEUVIC élémentaire, quotité 0.50				0,25
BRANTOME EN PERIGORD : ajout de 0.25				0,25
Décharges de direction prov. reconduites à titre prov.				
PERIGUEUX Maurice Abe - Les Barris, quotité 1.00				
BEAUMONTOIS EN PERIGORD élémentaire, quotité 0.33				
LA FORCE primaire, quotité 0.25				
EYMET primaire, quotité 0.75				
Décharges de direction attribuées à titre provisoire				
BEAUMONTOIS EN PGD élém, quotité 0.25				0,25
ST MEARD DE GURSON prim, quotité 0.75 (REP)				0,5
VERGT élém, quotité 0.75 (REP)				0,5
TERRASSON élém J Prévert, quotité 0.50				0,5
Autres décharges provisoires reconduites à titre prov.				
BERGERAC J. Moulin élém, quotité 0.25 (pol ville)				
PERIGUEUX Gour de l'Arche élém, quotité 0.25 (pol ville)				
COULOUNIEUX CH. E.le Roy pri, quotité 0.50 (pol ville)				
PIEGUT PLUVIERS prim, quotité 0.75 (REP)				
ST AULAYE PUYMANGOU élém, quotité 0.75 (REP)				
Sourzac primaire				0,25
EVOLUTIONS DE STRUCTURES				
Evolutions liées à l'aménagement du territoire scolaire				
RPI 420 JOURNIAC / LE BUGUE :				
Fermeture de JOURNIAC et transfert du dernier poste au Bugue				
RPI 514 MONTCARET / ST SEURIN DE PRATS :				
Transfert d'un poste de MONTCARET à ST SEURIN DE PRATS.				
RPI 515 BONNEVILLE ET ST AVIT FUMADIERES / MONTAZEAU / ST VIVIEN :				
Fermeture de ST VIVIEN et transfert du poste à MONTAZEAU				
BERGERAC : projets en cours				
BRANTOME EN PERIGORD : Fusion des écoles maternelle et élémentaire				
RPI 416 MAUZAC ET GRAND CASTANG / PRESSIGNAC-VICQ				
élargissement du RPI aux comm. Sans école de PEZULS et STE FOY DE L				
RPI 605 GENIS / CHERVEIX CUBAS et RPC 624 HAUTEFORT				
dissolution du RPI GENIS/CHERVEIX. GENIS, 1 classe, devient un RPC avec SALAGNAC.				
CHERVEIX et HAUTEFORT créent un RPI avec ANLHIAC et BADEFOLS				
BERGERAC : fermeture de Romain Rolland et maternelle La Moulette avec redéploiement				
Alba primaire : +1 classe => 7 cl + 1 Uilis Ecole, déch dir augmentée à 0,33				
Jean Moulin élém : +1 classe => 7 cl + 1 Uilis Ecole, déch dir augmentée à 0,33				
André Malraux prim : +1 classe => 6 cl + 1 Uilis Ecole				
Simone Veil élém : +1 classe => 8 cl., déch dir augmentée à 0,33				
Gambetta mat : +0,50 renfort péda				
Jean Moulin élém : +0,50 renfort péda				
le BD rattaché à l'élém R Rolland est rattaché E Rostand				

Pour les RPI lieu de fermeture souligné

RETRAITS D'EMPLOI À L'EXAMEN				Totaux
POSTES PROVISOIRES non reconduits				1
ST MARTIAL DE VALETTE	PRI		NND	1
POSTES DEFINITIFS				28
JOURNIAC	PRIM			
LE BUGUE	ELEM	312	SAOD	1
ECHOUGNAC	PRIM			
ST MICHEL DE DOUBLE	ELEM	312	SAOD	1
CHERVEIX CUBAS	ELEM			
GENIS	PRIM	605	NND	1
BEAUPOUYET	PRIM			
ST MARTIAL D'ARTENSET	ELEM	519	SAOD	1
ST MARTIAL D'ARTENSET	MAT			
GRIGNOLS	PRIM			
MANZAC SUR VERN	PRIM	203	SAOD	1
CAPDROT	PRIM			
MONPAZIER	PRIM	430	BE	1
COUX ET BIGARQUE-MOUZENS	ELEM			
SIORAC EN PGD	PRIM	722	SED	1
BEAUMONTOIS EN PGD Gabriel Joubert	ELEM			
BEAUMONTOIS EN PGD Ste Sabine Born	PRIM	426	BE	1
ST AVIT SENIEUR	MAT			
ISSIGEAC	PRIM	432	BE	1
PAYS DE BELVES	PRIM			
SAGELAT	PRIM	723	SED	1
MAREUIL EN PGD GS Paul Degail	PRIM			
MAREUIL EN PGD Beaussac	PRIM	627	NND	1
LALINDE Sauveboeuf	PRIM			
LALINDE	MAT	428	BE	1
LALINDE	ELEM			
BERGERAC - ville			BE	2
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU - (St Laurent des Bâtons)			BE	1
NONTRON Jean Rostand	MAT		NND	1
RIBERAC	MAT		SAOD	1
ST AULAYE	ELEM		SAOD	1
ST ASTIER	MAT		SAOD	1
ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC	PRIM		SED	1
SANILHAC Marsaneix	PRIM		PS	1
GARDONNE	PRIM		BO	1
PERIGUEUX Le Toulon	ELEM		PN	1
THENON	PRIM		PS	1
SIGOULES ET FLAUGEAC	PRIM		BO	1
MONTIGNAC	PRIM		SED	1
CHANCELADE	ELEM		PN	1
COULOUNIEUX-CHAMERS Eugène Le Roy	PRIM		PN	1
AUTRES RETRAITS				8,5
Classes GS, CP, CE1 dédoublées				2
ST GEORGES DE MONTCLARD (R21 : 1CE / Retrait 1CP)	PRIM	418	BE	1
EGLISE NEUVE DE VERGT (R21 : 1CP+2CE / Retrait 1CP)	ELEM	209	PS	1
Remplacement (BD)				5
BOULAZAC ISLE MANOIRE Joliot Curie	PRIM		BE	1
MONTPON MENESTEROL primaire	PRIM		PN	1
ST ANTOINE DE BREUILH primaire	PRIM		BE	1
ST ASTIER Mounet Sully	ELEM		BO	1
VELINES primaire	PRIM		PN	1
Décharges de direction				1
LE BUGUE	ELEM	420	BE	0,25
SIORAC EN PERIGORD	PRIM	722	SED	0,25
RIBERAC	MAT		SAOD	0,25
NONTRON E Rostand	MAT		NND	0,25
Décharges de direction réduites				0,5
PAYS DE BELVES	PRIM	723	SED	0,25
MAREUIL EN PERIGORD	PRIM	627	NND	0,25



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Hors classe

Le tableau des promus est visible sur Iprof – Les services – depuis le lundi 14 juin, aucun message d'alerte n'a été envoyé sur les boîtes professionnelles.

Apparemment 113 collègues accèdent à la hors classe, 75% de femmes et 25% d'hommes. 594 collègues étaient promouvables (il faut être à l'échelon 9 + 2 ans pour être promuable, ensuite c'est le barème qui classe les 113 premiers).

Le barème est composé de points liés à l'ancienneté et de points liés à l'avis porté par le Dasen

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4932>

Mouvement : les recours

Les résultats du mouvement sont connus depuis le 4 juin, et les résultats de l'ajustement le seront le 9 juillet.

Un recours est possible dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation :

- En cas de non obtention de mutation
- En cas d'affectation en dehors de ses vœux
- En cas d'obtention d'un vœu autre que son premier vœu

Dans les trois cas il est possible de formuler des recours, contactez nous. Nous vous conseillerons.

- par mail : snu24@snuipp.fr
- ou téléphone : 05-53-08-21-25
-

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4982>

Calendrier scolaire 2021 - 2022

Prérentrée des enseignants : *mercredi 1 septembre 2021*

Rentrée scolaire des élèves : *jeudi 2 septembre 2021*

Vacances de la Toussaint : *du vendredi 22 octobre 2021
au lundi 8 novembre 2021*

Vacances de Noël : *du vendredi 17 décembre 2021
au lundi 3 janvier 2022*

Vacances d'hiver : *du vendredi 11 février 2022
au lundi 28 février 2022*

Vacances de printemps : *du mardi 16 avril 2022
au lundi 02 mai 2022*

Pont de l'Ascension 2022 : *du mercredi 25 mai 2022
au lundi 30 mai 2022*

Vacances d'été : *fin des cours : jeudi 7 juillet 2022*

1) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi ou le mercredi sont en congés le vendredi ou le mardi soir après les cours.

2) Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

3) Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4990>

Classe exceptionnelle

Le tableau des promus sera visible sur Iprof « Les services » à compter du 1er juillet 2021.

+ sur le site
: <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4936>

Ruptures conventionnelles

Cette année la DSDEN 24 a instruit 7 demandes et a accordé 4 ruptures conventionnelles.

Nous accompagnons tous les collègues qui nous en font la demande.

+ sur notre site :
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4526>

Compte personnel de formation CPF

Pour la campagne CPF cette année, au titre du premier degré public, la DSDEN24 a reçu 12 demandes de CPF, dont 8 ont été accordés pour un montant de 8428 €.

+ sur notre site :
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4852>

Rythmes scolaires Dordogne Rentrée 2021

A la rentrée scolaire prochaine, sur les 282 communes avec école (223 sans école) il y aura :

- 87 communes à 4,5 jours (31%)
- 195 communes à 4 jours (69%)

Sur les 409 écoles du département :

- 156 écoles à 4,5 jours (39%)
- 243 écoles à 4 jours (61%)

Sur les 869 classes

- 263 classes à 4,5 jours (31%)
- 606 classes à 4 jours (69%)

Les communes suivantes passent en 4 jours à la rentrée 2021 :

- St Sauveur
- Lamonzie Montastruc
- Mussidan
- Chancelade
- Coulounieix Chamiers
- St Pierre de Chignac

+ sur notre site :
<https://24.snuipp.fr/spip.php?article4994>

Pourquoi donc se syndiquer ?

Hein, Pourquoi ?

Raison n°1

Se syndiquer, c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. **La cotisation est la seule rentrée d'argent du syndicat.**

La solidarité Faire groupe. Briser l'individualisme pour construire du collectif. Se rassembler autour de valeurs communes essentielles, même si on est pas d'accord sur tout. Faut bien qu'on trouve de quoi discuter, de quoi se disputer... Faire groupe pour être plus fort.e, faire groupe pour soutenir et aider chacune et chacun. Solidaires entre nous, solidaires avec les autres...



Se syndiquer, c'est s'organiser pour se défendre. Pour défendre chacun.e d'entre nous quand c'est nécessaire. Défendre et améliorer nos conditions de travail et nos carrières. Défendre aussi des valeurs (laïcité, justice, égalité, etc.). Défendre les services publics, Défendre l'Ecole....

Raison n°2

Se défendre Tout.e seul.e il est difficile d'avoir accès à toutes les informations nécessaires pour se défendre. A plusieurs, conforté.es par le nombre et l'organisation représentative, nous pouvons défendre et représenter la profession. Nous pouvons nous faire entendre, faire entendre notre voix.



Raison n°3

Se syndiquer, c'est participer. L'adhésion est le premier geste militant. **Quelque soit ensuite son engagement ou pas, participer à l'existence de l'outil syndical est essentiel. Se syndiquer c'est pouvoir s'exprimer, directement ou par la représentation.**

Participer Etre actrice, acteur. Ne pas subir seul.e.

Participer à un groupe. Lui permettre de vivre. Y apporter sa contribution. Etre l'un.e des leurs. Participer aux débats. Echanger, se confronter aux idées, aux avis. Participer, prendre part, donner sa part, recevoir sa part....



Chacun.e peut avoir une raison particulière de se syndiquer, chacun.e peut aussi trouver une "bonne raison" pour ne pas le faire... Pour nous, se syndiquer c'est se donner un outil de défense individuel et collectif, mais aussi un outil de propositions pour améliorer et transformer l'école, le métier et donc la société. Son efficacité repose sur ses adhérent.e.s.

Raison n°4

Autres... Une rencontre parfois, un coup de fil, une écoute, des conseils... Quelqu'un.e à qui parler, quelqu'un.e avec qui échanger, à qui demander. Un.e collègue, ne l'oublions pas. Un.e pair.e...



Le montant des adhésions au SNUipp-FSU24 (visible en page 7) n'a pas augmenté depuis la rentrée 2018.

Agenda

Nous y étions :

Mardi 22 juin

- Conseil de formation

Mercredi 23 juin

- Groupe départemental direction d'école

Jeudi 24 juin

- CTSD carte sco

Vendredi 25 juin

- CDEN carte sco

Nous y serons :

Jeudi 1er juillet

- CDAS

Fin août

- Accueil des entrants

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national

*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale

*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Juin - Juillet : dates importantes

- **Fin Juin** : consultation sur l'prof des résultats de la hors classe
- **Début juillet** : consultation sur l'prof des résultats de la classe exceptionnelle
- **Vendredi 9 juillet** : résultats ajustement mouvement

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

L'année scolaire prochaine nous comptons bien revenir à une programmation en présentiel de toutes nos Ris traditionnelles.

Nous vous informerons mi-septembre par le biais du site et de nos infos rapides.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats en janvier

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- Échelons normaux voir l'prof
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin-juillet)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CtsD-CDEN)
- Fin juin ajustement

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondre téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214